

Retraite :

Une réforme de tous les dangers pour les Ouvriers d'État !

Le Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est le régime de retraite public de tous les Ouvriers d'État employés dans les services et établissements de différents ministères (Armée, Écologie, Finances, Intérieur...).

Ce régime public particulier a été créé par une loi du 21 mars 1928 afin de fonder un cadre commun à l'ensemble des ouvriers d'État. La particularité de ce régime porte sur les spécificités et les contraintes particulières des missions techniques exercées par les Ouvriers d'État et sur la nature des établissements de l'État employeurs. Il constitue le socle statutaire et l'identité commune à tous les Ouvriers d'État.

Fin du FSPOEIE Fin du statut

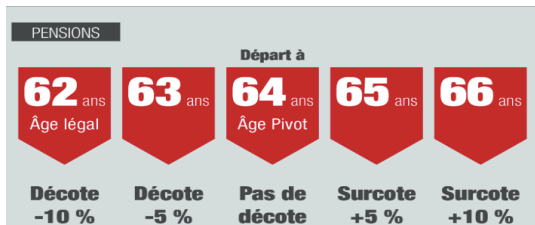
Macron avec l'appui du MEDEF souhaite mettre en application un nouveau système universel par points, qui a vocation à remplacer les 42 régimes existants. Ce nouveau régime présenté sous une forme d'équité est destiné avant tout à faire des économies sur le dos des salariés en accélérant la baisse de leurs pensions et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière.

Ce nouveau régime sonnera la fin du FSPOEIE et par conséquent de l'identité même des Ouvriers d'État qui deviendront de simples contractuels de droit commun !

D'Ouvrier d'État, il ne restera que le nom !

Décote par rapport à un âge pivot de 64 ans

Avec la mise en place de nouvelles décotes reculant l'âge réel de la retraite à 64 ans voire 65 ans, le retraité partant à l'âge légal de 62 ans, même avec une carrière complète (43 ans)* verra sa pension considérablement amputée. Pour récupérer cette baisse, il faudra travailler jusqu'à l'âge de 65 ans voir 67ans pour certains.



*pour la durée d'assurance, c'est 43 ans : « pour la génération 1973 ». Aujourd'hui c'est 41 ans et trois trimestres mais pour des agents non concernés par la réforme. En plus ça change tous les trois ans.

Une seule solution :
la mobilisation dans les services,
les établissements et en grève
dès le 5 décembre!

Fin du calcul sur la dernière année

Pour la fonction publique, le rapporteur DELEVOYE (qui vient de rentrer au Gouvernement) avance que la totalité de la rémunération va désormais entrer dans l'assiette de cotisation. Cela voudra dire que la retraite ne sera plus calculée en fonction des émoluments de la dernière année et en fonction du grade obtenu depuis 6 mois au moins mais sur l'ensemble des cotisations versées sur la totalité de la carrière.

Ce qui engendrera une perte au minimum de 10% sur le niveau de pension au meilleur des cas pour les fonctionnaires (voir les simulations sur le site de l'UFSE CGT).

Pour les ouvriers d'État, la réforme sera terrible !

Pour les ouvriers d'État, la réforme sera terrible !

La réforme va les impacter sur tous les points :

- Une partie du régime indemnitaire et les heures supplémentaires rentrant dans l'assiette de cotisation du FSPOEIE, la baisse du niveau de pension sera encore plus considérable et pourra atteindre 25 à 40%.
- Ce sera la fin des mesures de départ anticipé et il faudra vraisemblablement travailler au-delà de 65 ans pour espérer une retraite correcte.
- Mais surtout, cela signifie la fin des Ouvriers d'État et de leur régime de retraite.

Nous ne pouvons rester insensibles et laisser faire cela. Nous ne pouvons pas avoir une attitude égoïste en considérant que ce n'est que le problème des autres ou des plus jeunes.

La CGT appelle à la mobilisation dans la durée

Avec l'ensemble des salariés de notre pays, les Ouvriers d'État doivent s'opposer fermement à ce projet de réforme de retraite qui va encore plonger des dizaines de milliers de retraités dans la misère et la précarité.

Si la réforme s'applique, Le calcul de la retraite se fera différemment pour les OPA Quelques exemples départ retraite à 62ans

Déroulement de carrière OPA	Pension mensuelle OPA brute calculée système universel Macron	Pension mensuelle OPA brute actuelle FSPOEIE	Perte mensuelle brute du niveau de pension OPA
Embauché Ouvrier qualifié à 24ans Fin de carrière Spécialiste B à 62 ans	1108,79€	1538,11€	429,32€ soit 27,91%
Embauché Ouvrier qualifié à 20 ans Fin de carrière responsable de travaux à 62 ans	1321,48€	1874,53€	553,05€ soit 29,50%
Embauché Ouvrier qualifié à 20 ans Fin de carrière chef exploitation B à 62 ans	1399,88€	2367,63€	967,75€ soit 40,87%
Embauché technicien 1 à 30 ans Fin de carrière : technicien principal à 62 ans	1326,58€	2076,88€	750,30€ soit 36,13%

Pour obtenir un niveau de pension équivalent à celui actuel du FSPOEIE, les OPA devront travailler jusqu'à 67 ans voire au delà !

OPA, il suffit de compter pour comprendre la logique de la réforme :

- arriver à une pension proche de la moitié du salaire net de fin de carrière à 62 ans
- aux deux tiers ou aux trois quarts du salaire de fin de carrière qu'à 65 ou 67 ans.
- Baisser le niveau des pensions à 62 ans et obliger à travailler plus pour avoir un niveau de pension correct
- Inciter les jeunes générations à se tourner vers l'assurantiel ou vers la capitalisation (pour ceux qui en auront les moyens)

Des solutions existent pour avoir les ressources nécessaires au maintien des régimes par annuités, pour conserver la référence au salaire de fin de carrière et par conséquent le maintien du FSPOEIE

- **Augmenter les salaires** et particulièrement celui des OPA ne serait ce que pour les mettre en adéquation les qualifications. Notre salaire net, c'est ce qui nous fait vivre à la fin du mois, mais c'est notre salaire brut qui nous fait vivre toute la vie et garantit notre accès à la santé, aux droits familiaux et à la retraite;
- **Mettre fin aux exonérations de cotisations des employeurs** qui amputent le salaire socialisé des salariés, mettent en danger leur protection sociale et le système solidaire intergénérationnel;
- **Réduire le chômage**. Pour répondre aux besoins criants de compétences techniques dans la fonction publique de l'Etat, **il faut embaucher des Ouvriers d'Etat et des OPA;**
- Appliquer **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes;**
- **Améliorer la protection sociale**, en augmentant le taux de cotisation de 0,2 à 0,4 point par an assurerait de fait la pérennité du système : cela représenterait en moyenne une augmentation de 1,60 € par mois pour les travailleurs et 2,40 € pour les employeurs;
- **Une politique résolument tournée vers l'emploi** en imposant un système de **malus sur les emplois précaires;**
- **Taxer les profits financiers** rapporterait 30 milliards par an et **contribuerait à la protection sociale !**
- ...



**La retraite c'est une partie
 de notre salaire,
 c'est à nous de décider !**